



Lycée Agricole Public
GUINGAMP
ernilien

DE LA 4^e AU BTS

Formations aux métiers de l'agriculture, de l'élevage, du cheval, de l'environnement et du vivant

Et si vous trouviez la vôtre ?



REJOIGNEZ L'ÉQUIPE

Le Lycée Agricole de Guingamp-Kernilien recrute

Un.e

ENSEIGNANT(E) D'ÉDUCATION SOCIO-CULTURELLE

Contrat de remplacement CDD - ACER* à 50 %

Du 05 janvier au 10 avril 2026

LE POSTE

Au sein d'une équipe d'une quarantaine de professeurs, vous enseignez le programme d'éducation socio-culturelle en classes seconde professionnelle CEC (Conduite d'Élevages et de Cultures) et de première professionnelle CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole).

Vous assurez les évaluations et vous participez aux réunions pédagogiques de concertation ainsi qu'aux conseils de classe.

Vous bénéficiez d'une décharge partielle et assurez une mission d'animation au bénéfice des apprenants, en lien notamment avec l'association des élèves.

Vous attestez d'un parcours professionnel dans le domaine de l'éducation socio-culturelle et d'un diplôme BAC+3 ou plus dans le domaine enseigné.

* Agent Contractuel d'Enseignement Régionaux



DISCIPLINES & CLASSES ENSEIGNÉES

ÉDUCATION SOCIO-CULTURELLE

Enseignements :

- Seconde professionnelle Conduite d'Élevages et de Cultures (1,5 heure hebdomadaire)
- Première professionnelle Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (1 heure hebdomadaire)

Décharge d'animation socio-culturelle :

- 6,5 heures hebdomadaires, le mercredi après-midi et fins d'après-midi

Référentiels de formation sur :

- Seconde CEC : <https://chlorofil.fr/diplomes/seconde/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-prod>
- Première CGEA : <https://chlorofil.fr/diplomes/seconde/bac-pro/1re-term/cgea>

[Référentiel professionnel](#) des enseignants d'éducation socio-culturelle, conditions d'exercice, animation

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Bac+3 dans le domaine de l'éducation socioculturelle
- Expérience de l'enseignement souhaitée
- Connaissance du milieu agricole appréciée

APPUI A LA PRISE DE FONCTION

- Accompagnement par la Direction et l'équipe pédagogique

RÉMUNÉRATION (sur la base du diplôme le plus élevé dans le domaine de compétence du poste)

- Bac+3 ou Bac+4 : Indice Majoré = 393
- Bac+5 : Indice Majoré = 439

Salaire mensuel brut = Indice Majoré * [taux de point d'indice](#) + ISOE / Part fixe

CANDIDATURE

CV + lettre de motivation à legta.guingamp@educagri.fr, à l'attention du Proviseur adjoint

